



DECISION N° 0268 /D/SIC/DG/2026 DU 17 JUIN 2026

PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°016/AONR/SIC/CIPM/2026 DU 29 MAI 2026 POUR LA REALISATION DE L'ETUDE EN VUE DE LA
REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES DES CITES SIC DE MAROUA,
ROUMDE ADJIA, BERTOUA, MENDONG, BIYEM-ASSI, MAKEPE, KOTTO, EDEA, BUEA ET LIMBE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;
- Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- Vu l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°013/ASMI/SIC/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour la réalisation de l'étude en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées/eaux vannes des cités SIC de Cité Verte, Roundé Adjia, Maroua, Bonamoussadi, Kotto, Edéa et Limbé ;
- Vu le Communiqué-Radio-Pressé du 19 mai 2026, portant publication des résultats de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°013/ASMI/SIC/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour la réalisation de l'étude en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées/eaux vannes des cités SIC de Cité Verte, Roundé Adjia, Maroua, Bonamoussadi, Kotto, Edéa et Limbé ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°016/AONR/SIC/CIPM/2026 du 29 mai 2026 pour la réalisation de l'étude en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées/eaux vannes des cités SIC de Maroua, Roundé Adjia, Bertoua, Mendong, Biyem-Assi, Maképè, Kotto, Edéa, Buea et Limbé ;
- Vu le nombre insuffisant des pré qualifiés et l'insertion des sites supplémentaires.

DECIDE :

Article 1^{er} : est annulé, pour compter de la date de signature de la présente décision, l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°016/AONR/SIC/CIPM/2026 du 29 mai 2026 pour la réalisation de l'étude en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées des cités SIC de Maroua, Roundé Adjia, Bertoua, Mendong, Biyem-Assi, Maképè, Kotto, Edéa, Buea et Limbé .

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 17 JUIN 2026

Ampliations :

- PCA/SIC
- DG/CDEC
- ARMP
- PCIPM/SIC
- Affichage
- Archives/Chrono.

